

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

N°02

25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq mai, le conseil municipal de la commune de VEYSSILIEU, légalement convoqué le 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, dans la salle de classe du préfabriqué de VEYSSILIEU, après dérogation demandé à la Préfecture conformément à l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Joël MAZZARO, Maire.

PRESENTS : Joël MAZZARO, Éric POUGET, Stéphanie PINZETTA, Guillaume REY, Sophie GIORGI, Christian LEFEBVRE, Stéphane MATHIS, Sabrina CONJARD, Eliane RAIDELET, Daphnée FERRET, Alexandra CONTAMIN, Karim AMEZIANE

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Joël MAZZARO, ouvre la séance et donne lecture des résultats des élections du 15 mars 2020.

Monsieur Christophe LEFEBVRE, doyen du Conseil préside la séance

Mr Joël MAZZARO quitte la séance.

1- Election du Maire.

Karim AMEZIANE : onze voix
Monsieur Karim AMEZIANE est élu Maire et prend la présidence du Conseil.

Secrétaire de séance : Stéphane MATHIS

2- Choix du nombre d'adjoints.

Le Conseil fixe à l'unanimité le nombre d'adjoints au maire à **trois**

3- Elections des Adjoints.

Election du premier adjoint :

Alexandra **CONTAMIN**: onze voix
Madame Alexandra **CONTAMIN** est élue 1er adjoint.

Election du deuxième adjoint :

Guillaume **REY**: onze voix
Monsieur Guillaume **REY** est élu 2ème adjoint.

Election du troisième adjoint :

Stéphane **MATHIS**: onze voix

Monsieur Stéphane **MATHIS** est élu 3ème adjoint.

4 - Lecture de la charte de l'Elu local.

Lecture faite par Monsieur le Maire, distribution de la charte à chaque élu.

5 - Indemnité du Maire et des Adjoint.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il demande que son indemnité soit fixée à un taux inférieur, soit – 20% de l'indemnité maximal en vigueur, selon l'article 92 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'appliquer les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonctions pour une commune de moins de 500 habitants pour le Maire et les Adjoint amputé de moins - 20 %, à partir du 01 juin 2020.

NOM	PRENOM	QUALITE	TAUX :IB
AMEZIANE	Karim	Maire	20
CONTAMIN	Alexandra	1 ^{er} adjoint	7,8
REY	Guillaume	2 ^{ieme} adjoint	7,8
MATHIS	Stéphane	3 ^{ieme} adjoint	7,8

La séance est levée à 19h30.

AMEZIANE	Karim	
CONTAMIN	Alexandra	
REY	Guillaume	
MATHIS	Stéphane	
POUGET	Eric	
PINZETTA	Stéphanie	
GIORGI	Sophie	
LEFEBVRE	Christian	
CONJARD	Sabrina	
RAIDELET	Eliane	
FERRET	Daphnée	